



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance plénière du Conseil général

Objet de la séance : séance plénière

Séance du : 16.06.2025

Liste de présence

Nom	Prénom	Fonction
Vergères	Jean-Daniel	Président du Conseil général
Fragnière	Dominique	Vice-Président du Conseil général
Berthouzoz	Didier	Membre
Brunner	Rita	Membre
Cito	Nulifer	Membre
Constantin	Nicolas	Membre
Dessimoz	Emilie	Membre
Dorsaz	Mathieu	Membre
Duc	Ariane	Membre
Eggel	Roman	Membre
Giberti Udry	Gloria	Membre
Gyger	Daniel	Membre
Hedinger Szekely	Jill	Membre
Iten	Ana Catarina	Membre
Iten	Julien	Membre
Maglia	Luca	Membre
Papilloud	Guillaume	Membre
Pellissier	Ralph	Membre
Pinto Da Costa Rodrigues	Patricia	Membre
Sarrasin	David	Membre
Schauenberg	Lucas	Membre
Sidani Awada	Bahira	Membre
Thétaz	Charlotte	Membre

Excusés

Nom	Prénom	Fonction
Ruchat	Sabrina	Secrétaire du Conseil général
Bérard	Emmanuel	Membre
Cheseaux	Jean-Marc	Membre
Imstepf	Marie-Angela	Membre
Roos	Clémentine	Membre
Ruchat	Daniel	Membre

Solliard	Sandra	Membre
Conseil municipal		
Nom	Prénom	Fonction
Germanier	Christophe	Président de la Commune
Evéquoz	Régis	Vice-Président
Fumeaux	Damien	Conseiller
Fumeaux	Claudine	Conseillère
Germanier	Stéphanie	Conseillère
Germanier	Philippe	Conseiller
Nanchen	Gérald	Conseiller
Moulin	Gautier	Conseiller
Dessimoz	Anne-Laure	Conseiller
Invité (pour le point 2 uniquement)		
Nom	Prénom	Fonction
Nançoz	Christelle	Réviseur PKF

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte 2024 de la Municipalité

Examen du compte 2024 de la Municipalité et rapport de la COGES

Mme Emilie Dessimoz, Présidente de la Commission de gestion, présente le rapport de la commission. Elle souligne que les résultats financiers sont positifs, notamment en raison d'une augmentation des recettes liées aux impôts directs, expliquée par divers facteurs. Les investissements réalisés sont inférieurs aux prévisions initiales, et la dette nette par habitant reste modérée.

Il est procédé ensuite à une revue détaillée des différents postes du budget, permettant une vision globale de la situation financière de la commune.

Des remerciements sont adressés à Mme Emilie Dessimoz pour son engagement et la qualité du travail fourni dans le cadre de la commission.

Rapport de l'organe de révision

Mme Nançoz donne lecture du rapport de l'organe de révision qui conclut notamment que les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Approbation du compte 2024 de la Municipalité

Le compte 2024 est accepté par 20 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention

Le Président du Conseil municipal, M. Christophe Germanier remercie le Conseil général pour l'acceptation des comptes annuels. Il rappelle que les comptes constituent une photographie à un moment donné, susceptible d'évoluer rapidement. Il insiste sur l'importance de la maîtrise des charges de fonctionnement pour préserver l'équilibre budgétaire. À ce jour, les finances communales sont saines, ce qui permet d'envisager des investissements significatifs pour l'avenir, tout en demeurant vigilants.

À titre comparatif, il rappelle qu'en 2014, les charges communales s'élevaient à 26 millions de francs pour des revenus de 34 millions. Depuis lors, les revenus ont progressé de 40 %, avec une marge d'autofinancement qui reste stable, à environ 6 millions de francs.

M. Guillaume Papilloud relève, pour sa part, la belle progression de la marge de financement. Il salue particulièrement l'initiative pertinente d'attribuer les excédents à un fonds dédié. Il adresse également ses remerciements à M. Gautier Moulin, au Service des finances, ainsi qu'à l'organe de révision pour la qualité du travail accompli.

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028

L'assemblée est informée que, conformément aux usages, l'organe de révision est nommé pour la durée d'une législature et qu'un changement de réviseur est recommandé tous les huit ans. Il est rappelé que le contrat de révision doit être réévalué à chaque législature et qu'un appel d'offres peut être envisagé. Toutefois, en raison de la qualité des relations entretenues et des compétences démontrées par la fiduciaire PKF, il est jugé opportun de maintenir ce partenariat.

Sur proposition unanime du Conseil municipal, il est proposé de reconduire le mandat de la fiduciaire PKF comme organe de révision des comptes, en procédant à un changement de réviseur au sein de la même société.

Le Conseil général accepte à l'unanimité la proposition du Conseil municipal et décide de reconduire le contrat avec la fiduciaire PKF comme organe de révision, avec changement de réviseur.

4. Postulat 01.2025 – Gratuité des transports publics AVS

M. Guillaume Papilloud présente le contenu du postulat visant à promouvoir la gratuité des transports publics sur le territoire communal. Il précise que plusieurs communes valaisannes ont déjà mis en œuvre des initiatives similaires, citant notamment la Ville de Martigny, qui offre la gratuité sur l'ensemble de son réseau, ainsi que la commune du Val de Bagnes, où les personnes de moins de 25 ans et les bénéficiaires de l'AVS peuvent en profiter. L'objectif est de favoriser l'usage accru des transports publics, en particulier chez les publics vulnérables.

Mme Rita Brunner s'interroge sur l'éventuelle inclusion des bénéficiaires de l'AI ainsi que des étudiants dans cette mesure. M. Papilloud répond qu'un élargissement est envisagé à terme, mais que dans un premier temps, la priorité est donnée aux personnes les plus vulnérables, à savoir celles bénéficiant de l'AVS. Il souligne également que la part de la population relevant de l'AI est actuellement très restreinte. Mme Brunner s'étonne toutefois de la différence de traitement entre les bénéficiaires de l'AI et ceux de l'AVS. M. Papilloud précise que cette distinction s'explique avant tout par des considérations budgétaires, l'intention étant dans un premier temps d'évaluer le coût global de la mesure.

Le postulat est accepté et transmis à l'exécutif pour traitement.

5. Postulat 02.2025 – Couvert plaine

Le postulat n'étant pas combattu, il est considéré comme accepté et transmis à l'exécutif pour traitement.

6. Postulat 03.2025 – Place de jeu

Le postulat n'étant pas combattu, il est considéré comme accepté et transmis à l'exécutif pour traitement.

7. Postulat 04.2025 – Stationnement Vélos

Le postulat n'étant pas combattu, il est considéré comme accepté et transmis à l'exécutif pour traitement.

8. Présentation du programme de législature 2025-2028

Les Conseils municipaux présentent à tour de rôle le programme de la législature 2025-2028 disponible sur le site internet de la Commune de Conthey

Questions des membres du Conseil général au Conseil municipal

Lors de la séance, Mme Brunner interpelle M. Gérald Nanchen au sujet des nuisances sonores causées par les aboiements de chiens. Elle demande s'il est possible d'appliquer des sanctions plus fermes à l'encontre des propriétaires concernés.

M. Gérald Nanchen répond que cette problématique doit être examinée en collaboration avec les agents de police et en fonction des dispositions prévues dans le règlement de police communal.

Mme Cito signale la présence de tags à divers endroits sur le territoire communal et s'interroge sur les mesures à prendre pour y remédier.

Il lui est répondu qu'une dénonciation formelle est nécessaire afin de permettre une intervention adéquate des services compétents.

Mme Duc évoque la question du règlement des constructions, en lien avec la problématique des îlots de chaleur. Elle demande si un pourcentage minimal de surfaces en zone verte est prévu dans le règlement des constructions, afin d'éviter une bétonisation excessive. M. Philippe Germanier répond que cette préoccupation est bien prise en compte, car il est nécessaire d'intégrer cette problématique dans les réflexions actuelles.

9. Informations de la Municipalité

Des informations relatives aux éléments suivants sont transmis aux membres du Conseil général :

- * TCN : séances d'information publique / AOP / Modifications RCCZ - PAZ
- * Catastrophe de Blatten : un soutien financier est prévu au niveau du District
- * Règlements pour le Conseil général :

- * Energie / Directives : décembre 2025
- * Cimetières : octobre – décembre 2025
- * Plan de mobilité – fermetures de routes :
 - * Grands-Prés / Avenue de la Gare : une séance d'information aura lieu le 26 août.
- * SDM – informations concernant divers travaux à venir
- * Avenir Santé : Le nouveau centre est ouvert depuis mai 2025
- * Présence de fourmis «tapinoma» dans le village du Bourg, mesures de lutte.
- * Règlements «eaux» : recours rejetés par le CE / 1'200 compteurs posés
- * Vélostations – quelques statistiques d'utilisation

10. Divers

Un membre du Conseil général interpelle le Conseil municipal à propos de la gestion des déchets. Il a signalé qu'il avait trié des jouets (une cabane en plastique) dans un grand sac noir et qu'il n'a pas été autorisé à déposer le sac noir dans les encombrants avec la cabane en plastique mais qu'il y a dû l'insérer dans un sac blanc taxé. Il exprime le souhait d'une simplification et de souplesse dans les règles de tri des déchets.

La Commission EEE s'est réunie et a désigné Mme Marie Imstepf en qualité de rapporteure de commission. La Commission Agglo-mobilité s'est également réunie et a désigné Mme Giberti Udry comme rapporteure de commission.

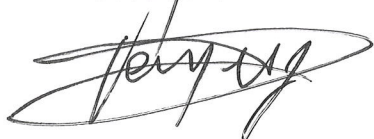
Le Président du Conseil général félicite M. Christophe Germanier pour sa nomination à la tête de la Fédération des communes valaisannes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h08.

Prochaine séance : 14.10.2025

Conthey, le 16.07.2025

Jean-Daniel Vergères
Président



Benoîte Moulin
Responsable Chancellerie



